

La Fédération de baseball amateur du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION ←

CATÉGORIES		ÂGES			SEXES
		2011	2012	2013	
Novice		2004 et +	2005 et +	2006 et +	M+F
Atome	A-B	2002-03	2003-04	2004-05	M+F
Moustique	AA-A-B	2000-01	2001-02	2002-03	M+F
Pee-wee	AA-A-B	1998-99	1999-00	2000-01	M
Pee-wee	AA-A-B	1997-98-99	1998-99-00	1999-00-01	F
Bantam	AA-A-B	1996-97	1997-98	1998-99	M
Bantam	AA-A-B	1995-96-97	1996-97-98	1997-98-99	F
Midget	AA-A-B	1993-94-95	1994-95-96	1995-96-97	M
Midget	AA-A-B	1990-91-92-93-94	1991-92-93-94-95	1992-93-94-95-96	F

B) AFFILIATION

Tous les athlètes doivent être affiliés à la Fédération du Baseball Amateur du Québec

Coût : Joueur : selon les politiques administratives en vigueur
Équipe : selon les politiques administratives en vigueur

Date limite : 9 juillet annuellement

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES
Bantam 14 ans - 15 ans	01/01/97 au 31/12/98	M
Bantam 14 ans - 15 ans - 16 ans (équipe sélective)	01/01/96 au 31/12/98	F

Les joueurs masculins évoluant au sein de la division Midget à 15 ans, ainsi que les joueurs de 13 ans surclassés dans la division Bantam ne peuvent prendre part aux Jeux du Québec.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 15 athlètes

Entraîneurs

Entraîneur-Chef 1 obligatoire

Entraîneurs-adjoint 3 maximum

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur-chef devra posséder une certification du PNCE de « niveau entraîneur provincial certifié » en baseball.

Les entraîneurs-adjoints devront posséder une certification du PNCE de « niveau entraîneur provincial formé » en baseball.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les athlètes des équipes qui participent à la Finale provinciale doivent être affiliés à la Fédération du Baseball Amateur du Québec.

Coût : Joueur : selon les politiques administratives en vigueur

Équipe : selon les politiques administratives en vigueur

Date limite : 9 juillet annuellement

E) **MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Camp d'évaluation selon les critères définis par la Fédération et réalisation de camps d'entraînement à être déterminée par la Fédération en fonction du nombre de joueurs sélectionnés dans chacune des régions. Tous les joueurs sont évalués.

F) **ADMISSIBILITÉ**

La représentation des régions sera en fonction de la capacité pour chaque région de sélectionner un nombre suffisant de joueurs pour former une équipe représentative.

G) **LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) **FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tournoi à la ronde

I) **SURCLASSEMENT**

Aucun

J) **SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé au camp d'entraînement et soit inscrit sur le formulaire d'enregistrement préliminaire (maximum 20 athlètes)

K) EXCLUSION

Aucune

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et *SPORTSQUÉBEC*.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles sera de :

Médailles d'or : 15

Médailles d'argent : 15

Médailles de bronze : 15

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plus d'une division.

Les divisions 2 et 3 (s'il y a lieu) recevront une plus petite médaille des Jeux du Québec.



M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = Baseball

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1^{ère} position = vainqueur finale or

2^{ème} position = perdant finale or

3^{ème} position = vainqueur finale bronze

4^{ème} position = perdant finale bronze

Les positions 5 à 18 seront déterminées selon les bris d'égalité suivants :

À revoir, selon le modèle de compétition utilisé.

- 1- Proportion de victoire par rapport au nombre de parties jouées;
- 2- Nombre de points alloué divisé par le nombre de manches en défensive;
- 3- Nombre de points marqués divisé par le nombre de manches en offensive;
- 4- Proportion du nombre de manche avec l'avance au pointage.